



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SME

Question écrite n° 787

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget que le comite pour l'union monetaire de l'Europe, que copresident le chancelier Helmut Schmidt et Valery Giscard d'Estaing, vient de publier un document qui a ete officiellement remis aux participants du sommet de Hanovre les 27 et 28 juin dernier. Le comite considere que l'aboutissement final du processus d'integration monetaire devrait etre une union economique et monetaire europeenne (UEME) qui reposerait notamment sur la liberte totale des changes et sur la libre convertibilite des monnaies des Etats membres, d'une part entre elles, a taux fixe, et d'autre part, vis-a-vis des monnaies tierces, a taux variable. Les monnaies de l'UEME seraient donc liees entre elles par une grille de parite que devraient faire respecter les banques centrales de l'Union. Celles-ci seraient de ce fait invitées a appliquer une politique monetaire commune dont l'objectif serait d'assurer dans l'Union la stabilite des prix et des changes avec la fixation du rythme d'expansion optimale de la masse monetaire dans les Etats membres. Le comite estime que ce serait le role d'une banque centrale europeenne que de concevoir et de faire appliquer la politique monetaire commune, notamment de fixer des fourchettes pour les taux de reserve obligatoires deposeses par les banques commerciales aupres des banques centrales comme pour les taux directeurs. Il lui demande quelle est la pensee du Gouvernement francais sur ce point et si l'on doit considerer que l'on se dirige vers une union economique et monetaire europeenne.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Union economique et monetaire europeenne decrite par le comite pour l'union monetaire de l'Europe est un des schemas imaginables pour l'aboutissement du processus d'integration monetaire. En effet, le maintien de la stabilite des changes atteinte par le Systeme monetaire europeen (SME), dans le cadre d'un espace economique integre ou les capitaux circuleront librement, supposera une plus grande convergence des politiques economiques et une union monetaire entre les Etats membres. Le Gouvernement francais adhere a ces deux objectifs. Toutefois, les modalites concretes de l'union monetaire et le degre d'integration necessaire restent a determiner. C'est pourquoi le Conseil europeen de Hanovre a decide, les 27 et 28 juin 1988, de confier a un comite special, preside par Jacques Delors, la mission d'etudier et de proposer les etapes concretes devant mener a cette union. Les travaux de ce comite seront examines par les ministres de l'economie et des finances avant les deliberations du Conseil europeen de juin 1989.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 787

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2221